Public
- Dirigeants, Cadres, Responsables d'exploitation ou de mouvement, Responsable de personnel, Responsable de paye

Prérequis
- Sans objet

Modalités d'admission
- Aucune en dehors des prérequis

Durée
- 7 heures

Modalités et méthodes pédagogiques
- Présentiel
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie, …

Qualité des formateurs
- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis
- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter
www.aftral.com
0809 908 908

EXPERTISE ISTELI
TRANSPORT & LOGISTICS MANAGEMENT SCHOOL

LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL DES CONDUCTEURS VOYAGEURS, DU REGLEMENTAIRE A LA PREPAIE

Objectifs généraux
- Définir les connaissances réglementaires nécessaires à son activité
- Contrôler les temps d'activité des conducteurs
- Prévenir les infractions

Les plus de la formation
- Des moyens matériels performants et innovants
- Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis
- Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, exemples, …

Validation
- Attestation de formation
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : Sans objet
- Code RCNP/RS : Non inscrit
- Code Certif Info : Non éligible

Agrément
- Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	**Identifier les objectifs et étapes de la formation**	**0 h 30**
▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table		**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	**Identifier l'environnement professionnel dans lequel s'inscrit la réglementation interurbaine**	**1 h 00**
▪ Les autorités organisatrices (la loi d'Orientation de Mobilité 2019) ▪ Le Code des Transports et ses blocs réglementaires de Transports (Collectifs, T3P, Privés) ▪ Les éléments différenciant le monde interurbain de l'urbain ▪ Les organisations professionnelles du secteur du transport collectif routier de personnes *Évaluation : QCM*		**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	**Catégoriser les services de transport collectif routier de personnes**	**1 h 00**
▪ Les services publics réguliers et à la demande (services conventionnés) ▪ Les services occasionnels ▪ Les services privés *Évaluation : QCM*		**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	**Définir et appliquer les textes législatifs et réglementaires français applicables au secteur des transports de personnes (en Transports non Urbains)**	**2 h 30**
▪ Sources du droit social français ▪ Décret n°2003-1242 du 22 décembre 2002 relatif à la durée du travail dans les entreprises de transport routier de voyageurs ▪ Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport (CCNTRAAT), accord du 18 avril 2002 (Pas applicable à La Réunion) ▪ Accords d'entreprise ▪ Les différents contrats à temps partiels, le temps de travail de nuit … ▪ Obligation de transparence des temps ▪ Informations et documents à fournir aux conducteurs *Exemples concrets tirés de l'exploitation* *Évaluation : QCM*		**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	**Définir et appliquer le règlement communautaire N° 561/2006 relatif aux temps de conduite et de repos des conducteurs, et la Directive N° 2002/15 relative aux temps de travail des personnels mobiles**	**1 h 00**

	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
▪ Définitions, champ d'application ▪ Durées de conduite maximales ▪ Périodes de repos minimales ▪ Pauses interruptives ▪ Tenue et conservation des documents ▪ Utilisation de l'appareil de contrôle, analogique ou numérique *Exemples concrets tirés de l'exploitation et questionnements* *Évaluation : QCM*	Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	**Mettre en place des actions correctives pour éviter les principales infractions**	**0 h 30**

	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
▪ Directive 2009/5/CE qui établit une classification des infractions à la réglementation sociale européenne dans les transports routiers ▪ Arrêté du 28 décembre 2011 sur les sanctions administratives ▪ Téléchargement des données contrôles et sanctions ▪ Quelle responsabilité pour le conducteur ou l'employeur ? *Exemples concrets tirés de l'exploitation* *Évaluation : QCM*	Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE		DUREE
6	**Bilan et synthèse de la formation**	**0 h 30**

	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
▪ Bilan ▪ Synthèse ▪ Evaluation de satisfaction	Salle équipée d'un ensemble multimédia

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.